



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2020

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 02 octobre 2020 ;
- affichage à la salle polyvalente Alphonse HAAG de l'arrêté de transfert du lieu de l'installation le 02 octobre 2020, de l'ordre du jour et de la convocation le 06 octobre 2020 ;
- affichage en Mairie et dans le village de l'arrêté de transfert du lieu de l'installation, de l'ordre du jour et de la convocation le 06 octobre 2020 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 06 octobre 2020 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage à la salle polyvalente Alphonse HAAG, aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire ; MM. Jean-Philippe HIHN, Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire ; MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELISEN, Estelle SCHUHLER, Stéphanie HUSSER, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, MM. Dominique WAEGELL et Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux, Mmes Nadine VOLK et Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales, sont absents.

Mme Anne RINIÉ est absente et excusée.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale.

Membres en exercice : 23 Présents : 18 Absents et excusés : 1 Procurations : 1 Absents : 4

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance.

oOo

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 5 du mandat 2020-2026 :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020**
- 2. VOIRIE-RESEAUX**
Aménagement de la route des Romains – Tranche 2 - Rue du Taennelkreuz
Programme des travaux – AVP
Plan de financement – Demandes d'aide
Lancement de la consultation en vue de l'attribution des marchés
- 3. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019**
SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs
- 4. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 5. COMMUNICATIONS**
- 6. VŒUX – DIVERS**

oOo

DCM-2020-10-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

DCM-2020-10-2

2. VOIRIE-RESEAUX

Aménagement de la route des Romains – Tranche 2 - Rue du Taennelkreuz

Programme des travaux – AVP

Plan de financement – Demandes d'aide

Lancement de la consultation en vue de l'attribution des marchés

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil que par délibération en date du 03 mars 2020 a été approuvé le projet d'aménagement de la Route des Romains (Tranche 2) – Rue du Taennelkreuz.

Un maître d'œuvre a été désigné par décision municipale du 17 Juillet 2020. Toutes les études menées depuis ont été présentées en Commission le 8 Octobre dernier.

Rappel de l'enveloppe prévisionnelle du projet : (cf : DCM du 3 Mars 2020)

- Levés topographiques	4 500,- €
- Maîtrise d'œuvre	30 000,- €
- Travaux (voirie, espaces verts, réseaux secs)	700 000,- €
- Publication, frais et prestations diverses	<u>5 500,- €</u>
	740 000,- € HT
	soit 888 000,- € TTC

Il est rappelé que le projet comprend l'aménagement de la route des Romains depuis l'intersection avec la rue du Ramstein vers le Nord ainsi que de la rue du Taennelkreuz jusqu'à hauteur de l'intersection avec la rue de Dieffenthal.

Ces travaux seront découpés en 4 phases comprenant une Tranche Ferme, une Tranche optionnelle 1, une Tranche optionnelle 2 et une Tranche optionnelle 3.

Cette décomposition permet le lancement échelonné des études et ultérieurement de marchés de travaux à tranches permettant la réalisation des travaux après décisions d'affermissement des tranches, de l'inscription au budget et la disponibilité des crédits de paiement.

➤ **Estimation financière globale en phase AVP :**

- Travaux :

	Voirie	Réseaux secs	TOTAL
Phase 1 (Tranche Ferme)	225 873,32 € HT	84 430,17 € HT	310 303,49 € HT
Phase 2 (Tranche Conditionnelle 1)	118 166,30 € HT	32 046,78 € HT	150 213,08 € HT
Phase 3 (Tranche Conditionnelle 2)	94 953,01 € HT	38 169,04 € HT	133 122,05 € HT
Phase 4 (Tranche Conditionnelle 3)	69 026,29 € HT	36 535,09 € HT	105 561,38 € HT
Total général			699 200,00€ HT

- Travaux (total général)	699 200,- € HT
- Levés topographiques	2 080,- € HT
- Maitrise d'œuvre	20 500,- € HT
- Télécom	5 347,- € HT
- SFR	5 391,96 € HT
- Frais divers (publication,...)	5 500,- € HT

TOTAL : 738 018,96 € HT soit 885 622,75 € TTC

➤ Répartition :

- Phase 1 + Phase 2 :
 - Travaux 460 516,57 € HT
 - Levés topographiques 1 375,- € HT
 - Maitrise d'œuvre 13 530,- € HT
 - Télécom 3 529,- € HT
 - SFR 3 558,60 € HT
 - Frais divers (publication,...) 3 630,- € HT

TOTAL : 486 139,17 € HT soit 583 367,- € TTC

- Phase 3 + Phase 4 :
 - Travaux 238 683,43 € HT
 - Levés topographiques 705,- € HT
 - Maitrise d'œuvre 6 970,- € HT
 - Télécom 1 818,- € HT
 - SFR 1 833,36 € HT
 - Frais divers (publication,...) 1 870,- € HT

TOTAL : 251 879,79 € HT soit 302 255,75 € TTC

➤ Financement

- Phase 1 + Phase 2 :
 - Fond de Solidarité Communale n°1 100 000,- €
 - FCTVA 95 700,- €
 - Emprunt 264 000,- €
 - Autofinancement 123 667,- €

TOTAL 583 367,- €

- Phase 3 + Phase 4 :
 - Fond de Solidarité Communale n°2 65 000,- €
 - FCTVA 49 300,- €
 - Emprunt 136 000,- €
 - Autofinancement 51 955,75 €

TOTAL 302 255,75 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'AVP tel que présenté ;

- D'APPROUVER** le volume financier de l'opération tel que proposé ;
- D'APPROUVER** le plan de financement modifié de l'opération ;
- D'AUTORISER** le Maire à solliciter une première aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fond de Solidarité Communale pour les Phases 1 et 2 ;
- D'AUTORISER** le Maire à solliciter une seconde aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fond de Solidarité Communale pour les Phase 3 et 4 ;
- D'APPROUVER** la signature du contrat Départemental ainsi que toutes pièces afférentes ;
- D'AUTORISER** le Maire à lancer la consultation en vue de la dévolution des travaux et à signer toutes pièces y relatives.

A Mme HIRSCHMANN, Conseillère, relevant le chiffrage SFR et TELECOM et s'interrogeant sur la nécessité des deux montants, M. SCHEIBLING, Adjoint, indique qu'une partie concerne le câble et l'autre les autres réseaux, toutes deux comportant une part de mise en souterrain. Il souligne que la fibre devrait être déployée prochainement en souterrain et amènera le démontage des câbles existants. Dans ce projet, un seul réseau sera donc à poser, qui plus est en souterrain.

A M. Jean-Philippe HIHN demandant si le chiffrage était toutefois complet, M. SCHEIBLING indique que tous les frais sont donc effectivement inclus dans l'estimation.

Relayant M. SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, M. SCHEIBLING précise qu'en terme de réseaux, celui de l'eau potable réalisé il y a quinze ans est en bon état. Par contre, le réseau assainissement suppose quant à lui quelques réparations. Le SDEA a d'ores et déjà inscrit ces interventions au programme des travaux pour 2021.

A M. Serge MATHIS souhaitant connaître le type de travaux à réaliser, Messieurs SCHEIBLING et SCHNELL précisent des travaux de colmatage pour fuites, racines ou branchements non conformes.

Mme Estelle SCHUHLER souhaitant connaître la durée prévisionnelle des travaux, M. SCHEIBLING indique que la première partie est finançable en 2021. La deuxième pourrait être réalisée en 2022, date par ailleurs butoir en matière de financement. En effet sont à respecter les échéances de juin 2021 correspondant à la date ultime de production d'une première facture relative à la première tranche et par ailleurs celle de juin 2022 pour la deuxième tranche. Il reste donc peu de temps pour budgétiser les 300 000,- € restant.

M. Jean-Philippe HIHN relevant que le réseau aérien TELECOM devant être démonté, il demande à connaître la suite et les délais réservés pour la mise en place de la fibre.

Pour M. SCHEIBLING, le réseau cuivre sera obsolète, donc forcément à un moment donné, il y aura lieu de le démonter.

A M. Gérald DILLESEGER, Conseiller, souhaitant connaître la suite réservée aux arbres aujourd'hui existants route des Romains, il est précisé que le côté Est sera remplacé. Dans la configuration actuelle, les racines des arbres repoussent et endommagent certaines clôtures existantes. Le côté Ouest sera moins impacté et les arbres pourront être replantés. Pour M. DILLESEGER, il y a lieu de bien choisir les essences. M. SCHEIBLING souligne que le stationnement sera implanté côté Ouest et le cheminement piéton côté Est. Pour ce qui est de l'accès

au Koernelweg, aucune modification n'est prévue. L'aménagement de l'intersection reste en l'état. Ne sera traitée que l'intersection avec la rue du Taennelkreuz, ceci afin de ralentir la circulation.

A Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère, souhaitant connaître le type d'aménagement piéton à mettre en œuvre sur le chemin menant de la route des Romains à la chapelle du Taennelkreuz, M. SCHEIBLING indique que hors agglomération, il n'y a pas lieu d'apporter d'aménagement particulier. Mme HUSSER précise qu'il devient délicat de se promener vers la chapelle. Des jeunes y effectuent des rallyes en voiture à 70-80 km/h. Bien que la situation se calme ces derniers temps, il est dommage pour les promeneurs de se confronter à ces situations qui peuvent être délicates, voire dangereuses.

A M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal délégué, ayant relevé que le cheminement piéton ne se situe que d'un côté des rues, M. SCHEIBLING précise que la largeur d'un cheminement piéton est normalement de 1,40 m. Vu l'emprise publique, la répartition entre le stationnement et la circulation piétonne ne peut se faire qu'en séparant les deux situations. M. Hubert GUIOT, Conseiller, lance la question des réunions publiques avec les concessionnaires, réunions qui devraient très rapidement être organisées au vu du démarrage des travaux annoncé au printemps 2021. Le Maire indique que comme pour les précédents chantiers, une réunion de présentation du projet sera faite aux riverains.

M. SCHEIBLING indique que le lancement de la consultation devra se faire d'urgence pour permettre une attribution des marchés lors de la séance du Conseil Municipal de décembre et une notification des marchés avant fin d'année. Le premier coup de pelle sera effectivement à réaliser au printemps, une période plus propice pour ce type de chantier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- | | |
|-----------------|---|
| APPROUVE | l'AVP tel que présenté ; |
| APPROUVE | le volume financier de l'opération tel que proposé ; |
| APPROUVE | le plan de financement modifié de l'opération ; |
| AUTORISE | le Maire à solliciter une première aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fond de Solidarité Communale pour les Phases 1 et 2 ; |
| AUTORISE | le Maire à solliciter une seconde aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fond de Solidarité Communale pour les Phase 3 et 4 ; |
| APPROUVE | la signature du contrat Départemental ainsi que toutes pièces afférentes ; |
| AUTORISE | le Maire à lancer la consultation en vue de la dévolution des travaux et à signer toutes pièces y relatives. |

ADOPTE A L'UNANIMITE

DCM-2020-10-3

3. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019

SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs

Rapporteur : **M. Olivier SOHLER, Maire**

Conformément à l'article L5211-35 du code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude SPIELMANN, Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs a fait parvenir en Mairie le rapport d'activité du SIVU pour l'exercice 2019 ;

Le Conseil est prié d'en prendre connaissance.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil prend acte dudit rapport.

DCM-2020-10-4

4. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 15 septembre 2020 relative à l'attribution de la consultation pour la fourniture et pose des extincteurs et des plans d'évacuation de la nouvelle école élémentaire. Le marché est confié à l'entreprise CERTI Feu pour montant de 1.340,40 € HT.

Décision municipale en date du 16 septembre 2020 relative à une consultation pour la fourniture de panneaux de signalisation.

Décision municipale en date du 21 septembre 2020 relative à l'attribution d'une consultation pour les travaux de réfection et rehaussement d'un muret de l'Aubach, rue Sainte Odile. Le marché sera confié à l'entreprise VOGEL TP pour montant de 13.482,50 € HT.

Décision municipale en date du 21 septembre 2020 relative à une consultation pour des travaux de réfection du chemin dit du Handweg.

Décision municipale en date du 22 septembre 2020 relative à l'attribution de la consultation pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée. Le marché sera confié à JOST Jean-Paul SA de Molsheim, pour un montant total de 27.776, - € TTC, comprenant :

Tondeuse autoportée ETESIA Hydro 124DN avec forfait carte grise

La reprise de l'ancienne tondeuse est de 2.500, - € TTC.

Décision municipale en date du 22 septembre 2020 relative à une consultation pour l'acquisition et l'installation d'un photocopieur pour les écoles élémentaire et maternelle.

Décision municipale en date du 23 septembre 2020 relative à l'attribution de la consultation concernant la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien. Le marché est confié à l'entreprise la société COCCI, 2a rue Gillois, 68600 VOGELSHEIM pour un montant de 2 123,71 € HT.

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée par Maître Bettina FRERING (01) et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur le bien suivant :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
29	4 rue des Rossignols	Section 30 Parcelle 368/164	0,80 ares	Bâti	UBk	

DCM-2020-10-5

5. COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Le Maire adresse ses félicitations à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, qui depuis la veille endosse la fonction de Président de la station d'épuration de Sélestat.
- Il rappelle le déménagement de l'école élémentaire programmé le 17 octobre à 7 h 30.
- Le Conseil est informé de l'attribution par la DRAC d'une deuxième tranche de subvention d'un montant de 109 000,- € en faveur de l'opération de restauration et de consolidation du Ramstein. L'aide totale correspond donc à 40 % de la dépense subventionnable.

Mme Gwenaëlle RUHMANN, Adjointe :

- L'élection au Conseil Municipal des Enfants se déroulera le 15 octobre dans l'après-midi. Un appel aux volontaires disponibles est lancé. Se déclarent Mme Stéphanie HUSSER et M. Jean-Philippe HIHN pour assister aux opérations de vote et de dépouillement.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint :

- Afin de répondre aux doléances des parents des enfants scolarisés à l'école maternelle, un accès à la 2^{ème} entrée de l'école sera aménagé par les services techniques. En effet, située en partie engazonnée, des dalles, du concassé,... seront mis en œuvre pour permettre une circulation à double sens dans de meilleures conditions. Un espace d'environ 10 m² sera aménagé devant le grillage.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe :

- Sauf contre ordre de la Préfecture une conférence et une exposition sur les champignons ainsi que le marché aux fleurs d'automne seront organisées les 15 et 25 octobre prochains et le marché aux fleurs d'automne le 25 octobre 2020.

DCM-2020-10-6

6. VŒUX – DIVERS

M. Gérard DILLENSEGER, Conseiller Municipal :

- Informe le Conseil que la première réunion du Syndicat du Giessen a eu lieu le 6 octobre dernier. Il a abordé divers sujets et il souhaiterait que Scherwiller mène une réflexion globale sur les conséquences encourues en matière d'inondation, ceci à l'instar de Châtenois. Il rappelle l'enquête publique actuellement en cours relative au PPRI. Il estime que tôt au tard Scherwiller subira les conséquences de l'endiguement de Sélestat puisque situé en amont.

- Il relève l'engouement actuel au profit des Brigades Vertes et formule le souhait de création d'un pôle Centre Alsace, pourquoi pas chapeauté par la Communauté de Communes de Sélestat.

- M. DILLENSEGER évoque les débats passionnés et passionnants, les rumeurs, ont-dit... relatives au devenir de l'épicerie et souhaite que le sujet des commerces au centre de Scherwiller soit abordé et traité par le Conseil.

Le Maire reprend les points relevés par M. DILLENSEGER et rappelle que concernant le PPRI une enquête publique est en cours, la Commission d'enquête a réalisé sa première permanence à Scherwiller et une deuxième est encore à venir d'ici quelques jours en lui apportant la date prévue.

Concernant les Brigades Vertes, une réunion de travail sera organisée au niveau de la Communauté de Communes de Sélestat. Il y a lieu d'attendre la fusion des deux départements et voir la stratégie qui sera retenue. Y aura-t-il un alignement sur le 68 ou pas ou une 3^{ème} voie sera-t-elle créée ? Le sujet est d'ores et déjà mis sur la table de la Communauté de Commune de Sélestat indique le Maire.

Enfin concernant l'épicerie, celle-ci sera reprise, un candidat ayant été retenu par l'actuel propriétaire.

Pour ce qui concerne la boulangerie, du retard a été enregistré dans la reprise pour des raisons administratives. Un repreneur est bien présent et l'ouverture annoncée au 15 septembre ne sera effective qu'au 2 novembre selon les informations recueillies par le Maire.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale :

- Rappelle qu'un cheval de bataille de la campagne électorale était l'animation du Centre Bourg. Elle interroge le Maire quant à la création d'un groupe de travail, d'une commission dédiée.
- Le Maire informe les élus que l'élargissement de l'ORT a été demandé au niveau intercommunal. La signature officielle du projet sera organisée courant octobre par tous les partenaires.
- Un accompagnement de la Commune dans ce domaine pourra se faire puisque Châtenois, Scherwiller et Muttersholtz pourront entrer dans le dispositif et donc espérer récupérer des aides au financement d'opérations restant à définir. Un groupe de travail permettra donc de bien cerner les objectifs et motivations municipales. Le Maire rappelle surtout que la Commune est propriétaire d'un patrimoine bâti important au Centre Bourg. Le sujet sera complexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 50.

Serge MATHIS

Secrétaire

Olivier SOHLER

Maire

